



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
12 novembre 2013
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2014

27-31 janvier 2014, New York

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**Recommandations du Comité des commissaires
aux comptes**

**Bureau des Nations Unies pour les services d'appui
aux projets : rapport sur l'état de l'application
des recommandations du Comité des commissaires
aux comptes pour 2012**

Résumé

Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a le plaisir de répondre aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU dans le rapport publié sous la cote [A/68/5/Add.10](#) et de faire connaître l'état actuel de leur mise en œuvre. L'opinion que le Comité a formulée sur les comptes de l'année terminée le 31 décembre 2012 n'est assortie d'aucune réserve ou observation, ce qui représente une réussite majeure et traduit une application réussie des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). La direction du Bureau continue de s'employer à prendre des mesures pour remédier aux problèmes soulevés par les vérificateurs, comme l'atteste le présent document, qui fait le point sur les recommandations des commissaires aux comptes qui doivent encore être mises en œuvre et décrit le plan d'action adopté à cette fin.

Mise en application des normes IPSAS

Depuis son passage aux normes IPSAS en janvier 2012, l'UNOPS a surmonté les problèmes recensés dans le rapport présenté au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2013 ([DP/OPS/2013/1](#)). Parmi ceux-ci figurait l'obligation de recourir à des compétences externes pour l'examen et le classement de plus de 1 000 types de projets et pour l'élaboration des premiers états financiers conformes aux normes IPSAS. Le Bureau s'est employé à dépendre moins de consultants externes pour l'élaboration des ses états financiers annuels et a organisé des séances de formation et des webinaires pour tout son personnel, ce qui permettra d'assurer un fonctionnement plus efficace à l'avenir. Pour ses états financiers intermédiaires pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013, le Bureau n'a fait appel



qu'à ses ressources internes, et il prévoit d'en faire autant pour les états financiers annuels définitifs de 2013.

Éléments de décision

L'UNOPS estime avoir progressé dans la mise en œuvre des diverses recommandations faites pour l'année terminée le 31 décembre 2012, et il s'emploie à faire en sorte que les recommandations restantes soient appliquées avec succès. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être noter que les recommandations ont été adressées à l'UNOPS en juillet 2013 et que nombre d'entre elles portent sur le long terme et ne peuvent donc être mises en œuvre qu'au-delà de 2013.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Réponse succincte de l'UNOPS au Comité des commissaires aux comptes.	3
A. Généralités.	3
B. Défis actuels et mesures à prendre pour les relever	3
II. Suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes	6
III. Conclusion	7
Annexe 1	
Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2012.	8
Annexe 2	
Observations sur l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour les exercices précédents	17

I. Réponse succincte de l'UNOPS au Comité des commissaires aux comptes

A. Généralités

1. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets est une entité autofinancée du système des Nations Unies, qui propose à une clientèle variée des services viables dans les domaines de l'infrastructure, des achats et de la gestion de projets. En 2013, le Bureau a conservé de solides dispositifs de contrôle interne et géré avec succès son large éventail de risques. Tout en continuant d'assurer la satisfaction de ses clients, le Bureau a renforcé certaines de ses pratiques et procédures de fonctionnement destinées à garantir l'exactitude de sa comptabilité d'exercice, de façon à continuer de respecter de strictes normes d'efficacité et d'efficacité.

2. L'UNOPS a lancé, au début de 2013, un programme destiné à intégrer les principes de viabilité dans ses interventions, en mettant l'accent sur les résultats. Dans le cadre de ce programme, une stratégie de généralisation des principes de viabilité a été élaborée et plusieurs ateliers d'orientation ont été organisés au siège et dans les centres d'opérations.

3. Fort de sa certification ISO 9001 mondiale, l'UNOPS a appliqué un modèle d'excellence fondé sur les pratiques optimales qui est reconnu sur le plan international, celui de la Fondation européenne pour la gestion de la qualité (EFQM), pour procéder à une auto-évaluation globale de son degré de maturité en tant qu'organisation. Le Modèle d'excellence de l'UNOPS est fondé sur des notions fondamentales d'excellence qui ont depuis de nombreuses années été étudiées et perfectionnées dans des milliers d'organisations des secteurs tant public que privé. Ces notions fondamentales sont : apporter une valeur ajoutée à ses partenaires; contribuer à un avenir viable; développer les capacités au sein de l'organisation; mobiliser la créativité et l'innovation; assurer une direction imaginative, motivante et intègre; faire preuve d'agilité dans la gestion quotidienne; réussir grâce au talent des collaborateurs; et maintenir sur le long terme des résultats remarquables. Ce modèle permet d'établir un lien entre l'excellence dans les résultats (que ce soit au niveau du personnel, des partenaires ou de la société tout entière) et un ensemble complet de facteurs permettant d'y parvenir (direction, stratégie, personnel, partenariats et ressources, et processus, produits et services). L'application de ce modèle par l'UNOPS a fait l'objet d'une évaluation externe, à l'issue de laquelle il a reçu une certification « 4 étoiles » de l'EFQM. Le rapport des évaluateurs sera mis à profit par l'UNOPS dans le cadre de ses efforts d'amélioration continue et systématique.

B. Défis actuels et mesures à prendre pour les relever

4. Le Comité des commissaires aux comptes a émis une opinion sans réserve ni observation sur les comptes de l'UNOPS pour l'année terminée le 31 décembre 2012, ce qui représente une réussite majeure après un très difficile passage aux normes IPSAS.

5. En outre, l'UNOPS a réussi à dépasser l'objectif fixé pour la réserve opérationnelle malgré l'effet combiné du passage à la comptabilité d'exercice et de

la comptabilisation des obligations au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite, y compris l'assurance maladie après la cessation de service, tant pour le personnel émargeant au budget de gestion que pour celui relevant des budgets de projet. Selon la formule de calcul approuvée par le Conseil d'administration en 2003, le montant de la réserve opérationnelle devrait être équivalent à 4 % de la moyenne mobile des dépenses d'administration et des dépenses relatives aux projets des trois années précédentes. La réserve opérationnelle devait ainsi être au minimum de 46,8 millions de dollars au 31 décembre 2012, or elle s'est établie à 62,9 millions de dollars, soit 34 % de plus que le minimum. Pour l'année précédente, elle était de 63,3 millions de dollars, soit 31 % de plus que le minimum alors en vigueur. Le Conseil d'administration a approuvé une modification, à compter du 12 septembre 2013, de la formule de calcul du niveau minimum de la réserve opérationnelle de l'UNOPS, qui sera désormais équivalent à quatre mois de dépenses au titre de son budget de gestion, sur la base de la moyenne de celles-ci pour les trois années précédentes. L'UNOPS communiquera désormais le nouveau seuil minimum de la réserve opérationnelle dans ses états financiers.

6. Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite à l'ensemble du personnel (relevant du budget de gestion comme des budgets de projet) s'élevaient à 39,2 millions de dollars (26,1 millions pour l'assurance maladie après la cessation de service et 13,1 millions pour les prestations liées au rapatriement). Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre acte du fait que les engagements de l'UNOPS au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite étaient intégralement financés au 31 décembre 2012. Comme il l'a indiqué dans son rapport au Conseil d'administration pour 2013 (DP/OPS/2013/1), l'UNOPS compte obtenir une évaluation actuarielle, sur la base des données historiques et tendances statistiques qui lui sont propres, des engagements relatifs au personnel émargeant aux budgets de projet. L'évaluation actuarielle effectuée pour 2012 reposait sur des hypothèses adaptées à l'activité de l'UNOPS, différentes de celles utilisées pour calculer les engagements au titre des avantages du personnel au 31 décembre 2012 pour tous les autres organismes des Nations Unies.

Questions à suivre et risques à atténuer

7. Les marges bénéficiaires de l'UNOPS demeurent limitées, car il veille à ne facturer que des honoraires modiques pour ses services afin d'augmenter au maximum la valeur et les avantages qu'en tirent ses partenaires et bénéficiaires. L'UNOPS s'emploie activement à accroître encore son efficacité. Au niveau mondial, ses commissions de gestion étaient en moyenne d'environ 6 %. Le Bureau s'est doté des mécanismes requis pour continuer d'ajuster ses charges en fonction du niveau des produits obtenus.

8. Bien que la réserve opérationnelle serve de mécanisme d'atténuation des risques, il faut noter qu'en cas d'événement catastrophique, comme par exemple l'imposition de dommages-intérêts punitifs ou des malversations importantes, l'UNOPS pourrait voir réduits à néant une grande partie des gains qu'il a obtenus au cours des sept dernières années. En particulier, le modèle d'activité de l'UNOPS fait qu'il est exposé à un certain nombre de risques opérationnels. Afin de réduire encore ces risques, l'UNOPS a lancé en 2013 les initiatives suivantes : a) diffusion au personnel hors siège de plusieurs notes d'orientation; b) élaboration d'un manuel de

procédures comptables conformes aux normes IPSAS; c) poursuite de l'actualisation du dispositif de contrôle interne; d) publication de plus de 40 nouvelles directives de gestion et règles connexes; e) souscription de polices d'assurance entreprise complémentaires, prévoyant notamment une protection en cas de négligence professionnelle. En dépit de ces mesures, les responsables du Bureau ont conscience qu'il est impossible d'éliminer entièrement tous les risques d'exploitation et opérationnels, c'est pourquoi la réserve opérationnelle doit être maintenue au niveau fixé par le Conseil d'administration.

9. Il faut continuer de satisfaire à cette exigence primordiale qu'est la rigueur dans l'administration des projets et des budgets, afin d'éviter les dépassements de crédits tout en garantissant l'exécution des programmes dans les délais et de façon satisfaisante d'un point de vue financier. À cette fin, le Bureau continue de perfectionner ses outils en ligne d'analyse financière, de gestion et de suivi des résultats des projets. Ceux-ci font tous l'objet d'un contrôle qualité trimestriel destiné à garantir qu'ils seront achevés dans les délais. En 2011, le Bureau a proposé pour la première fois un cours d'introduction à la gestion de projets, dont le but est de former des directeurs de projet en s'appuyant sur la mise en commun des connaissances de différentes unités administratives. Cette formation est actuellement proposée tous les trimestres et l'UNOPS en constate déjà les bienfaits dans les projets en cours d'exécution. En raison de l'importance d'une bonne communication de la nouvelle stratégie relative à l'infrastructure à tout son personnel, le cours de base d'introduction à la gestion de projets a été complété, depuis septembre 2013, par un atelier de deux jours sur l'infrastructure viable destiné à informer les gestionnaires de projet.

10. Des négociations entre les directions du PNUD et de l'UNOPS sont en cours pour résoudre la question du règlement du solde interfonds antérieur à 2007. Elles devraient aboutir avant la fin de 2013. Au 31 décembre 2012, les écarts dans les comptes interfonds entre le PNUD et l'UNOPS avaient été pleinement rapprochés.

11. L'UNOPS a adopté la disposition transitoire autorisée par la norme IPSAS 17 (Immobilisations corporelles), en vertu de laquelle il va retarder la comptabilisation à l'actif de ses biens durables pour une période n'excédant pas cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2012. Obtenir des données exactes et complètes sur les biens durables s'avère une tâche difficile, sachant que l'UNOPS devra porter en immobilisations ses actifs de projet, qui sont dispersés dans le monde entier. L'UNOPS s'emploie constamment à recueillir des données exactes et exhaustives sur ses actifs, afin de pouvoir les comptabiliser dès que possible et ne pas avoir à utiliser la totalité de la période de transition.

12. Le passage aux normes IPSAS en 2012 a représenté un défi majeur pour l'UNOPS en raison de la nature de son modèle de fonctionnement. En effet, ces normes imposent l'obligation de clôturer les comptes et d'en obtenir la vérification chaque année plutôt que tous les deux ans comme c'était le cas auparavant. L'UNOPS doit en outre changer la manière dont il présente ses comptes à ses interlocuteurs internes et externes, et s'assurer que ces nouveaux états financiers sont bien compris, d'abord par son propre personnel puis par les parties prenantes extérieures.

13. De nouvelles procédures conformes aux normes IPSAS ont été introduites dans le système Atlas et sont désormais pleinement opérationnelles. À l'heure actuelle, il est envisagé d'adopter un nouveau progiciel de gestion intégré pour mieux adapter

les systèmes et méthodes de travail aux normes IPSAS et pour pouvoir fournir à la direction des données de meilleure qualité qui lui permettront de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

14. Afin de faciliter ses travaux de clôture de fin d'année pour 2013 et de réduire au minimum le risque que les commissaires aux comptes émettent une opinion assortie de réserves, l'UNOPS a élaboré des états financiers intermédiaires au 30 juin 2013 conformes aux 23 règles IPSAS applicables. Cette démarche avait pour objectif, d'une part, de veiller à ce que les comptes annuels puissent être établis sans faire appel à des compétences extérieures et, d'autre part, de détecter les goulots d'étranglement avant l'établissement des états financiers définitifs pour 2013, qui doivent désormais être soumis au Comité des commissaires aux comptes un mois plus tôt que précédemment. Afin d'améliorer la clôture annuelle des comptes et d'accélérer l'établissement de ses états financiers, l'UNOPS a diffusé ses consignes y relatives à la mi-octobre 2013.

15. En septembre 2013, l'UNOPS avait assuré des cours en présentiel pour environ 70 fonctionnaires des finances et communiqué les enseignements tirés de l'expérience acquise au cours du cycle d'audit de 2012. Ce travail de formation a aussi permis de définir des pratiques optimales pour aider les bureaux extérieurs à préparer la clôture de leurs comptes, ce qui devrait se traduire par une réduction du nombre de questions soulevées par les commissaires aux comptes.

16. L'UNOPS s'emploie à relever les deux défis qui subsistent : l'automatisation de ses travaux d'élaboration des états financiers et le maintien d'une opinion exempte de réserves ou d'observations pour 2013.

17. En application des normes IPSAS, l'UNOPS comptabilise tous ses passifs. Il continue de gérer tous les éléments de passif connus, et quand il y a lieu, s'efforce d'éliminer ou de réduire, par voie de négociation ou d'arbitrage, les risques s'y rapportant. Sachant qu'on ne peut jamais éliminer totalement les risques financiers ni les risques d'effet négatif sur la réputation pouvant découler d'actions en justice, l'UNOPS vise à réduire autant que possible l'impact potentiel de ce type de procédure.

II. Suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes

18. Le Comité des commissaires aux comptes a formulé huit recommandations principales classées comme ayant un rang de priorité élevé et 10 autres considérées comme moyennement prioritaires. La direction de l'UNOPS a progressé dans l'application de ces recommandations, qui devraient toutes être mises en œuvre dans les délais prévus. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être noter que les recommandations ont été adressées à l'UNOPS en juillet 2013 et que nombre d'entre elles portent sur le long terme et ne peuvent donc être mises en œuvre qu'au-delà de 2013. On trouvera le détail de la suite donnée à ces recommandations par l'UNOPS dans les annexes 1 et 2 ci-après.

III. Conclusion

19. L'UNOPS a le plaisir de répondre au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2012. Sur la base des faits nouveaux intervenus depuis la fin de 2012 et des progrès qu'il a accomplis, et compte tenu du dévouement et de la détermination de tout son personnel, l'UNOPS ne doute pas que l'ensemble des problèmes relevés dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes seront réglés de façon satisfaisante.

Annexe 1

Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2012

Tableau 1
État de l'application des principales recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Échéance</i>	<i>Délai non fixé</i>
Groupe des finances	3	–	1	2	2	–
Groupe de l'infrastructure viable	3	–	–	3	3	–
Groupe de l'audit interne et des investigations	1	–	1	–	–	–
Groupe de la gestion et des résultats institutionnels	1	–	–	1	1	–
Total	8	–	2	6	6	–

Tableau 2
État de l'application de toutes les recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Échéance</i>	<i>Délai non fixé</i>
Groupe des finances	5	–	2	3	3	–
Groupe des ressources humaines et Groupe des achats viables	1	–	–	1	1	–
Groupe de l'infrastructure viable	9	–	–	9	9	–
Groupe de l'audit interne et des investigations	1	–	1	–	–	–
Groupe de la gestion et des résultats institutionnels	1	–	–	1	1	–
Groupe des questions juridiques	1	–	–	1	1	–
Total	18	–	3	15	15	–

Au paragraphe 19, l'UNOPS acceptait, comme le Comité le lui recommandait : a) de mettre en place un calendrier détaillé pour l'établissement des états financiers en fin d'année, comportant l'apurement des comptes, la mise au point de tableaux détaillés et la conduite par la direction d'un examen approfondi et étayé par des pièces justificatives du projet d'états financiers avant sa présentation aux commissaires aux comptes; b) d'élaborer un guide de comptabilité IPSAS pour familiariser le personnel avec la comptabilité en droits constatés; c) d'envisager d'établir des états financiers intermédiaires pour mieux répartir la charge de travail tout au long de l'année et repérer plus rapidement les problèmes comptables.

L'UNOPS : a) a pris des mesures pour mettre en place des modalités plus systématiques et pragmatiques de clôture des comptes de 2013, notamment la réalisation d'analyses des états financiers étayées par des pièces justificatives, et il s'est fixé des délais pour la préparation des comptes de l'année se terminant le 31 décembre 2013; b) a organisé de nouveaux stages de formation technique et donné de nouvelles consignes concernant la méthode de la comptabilité d'exercice; c) a établi des états financiers intermédiaires dans le cadre du plan de travail annuel de l'équipe chargée des finances.

Entité responsable : Groupe des finances

État : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

Au paragraphe 24, le Comité recommandait que l'UNOPS : a) définisse clairement les avantages censés découler de l'information qui sera obtenue du fait de la méthode de la comptabilité en droits constatés et des procédures de gestion révisées en conséquence; b) nomme un directeur exécutif qui veillera à valoriser les avantages attendus et à modifier les méthodes de travail à l'échelle de l'organisation.

L'UNOPS a accepté cette recommandation et il s'emploiera à cerner les avantages escomptés. Il désignera un directeur exécutif qui veillera à valoriser ces avantages et à modifier les méthodes de travail à l'échelle de l'organisation.

Entité responsable : Groupe des finances

État : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Dernier trimestre 2014

Au paragraphe 31, le Comité recommandait que l'UNOPS crée un compte de réserve distinct pour les prestations après la cessation de service afin de renforcer la transparence du financement des passifs en découlant.

L'UNOPS s'emploie, avec la Trésorerie du PNUD, à accentuer la transparence du financement des prestations après la cessation de service. Pour ce faire, il constituera une réserve dont l'unique objet sera de financer ce passif.

Entité responsable : Groupe des finances

État : En cours d'application

Priorité : Moyenne
Échéance : Premier trimestre 2014

Au paragraphe 35, le Comité réaffirmait sa précédente recommandation selon laquelle l'UNOPS devait régler le différend qui l'opposait au PNUD concernant le compte interfonds.

En janvier 2013, le PNUD et l'UNOPS ont chargé un groupe de trois experts d'examiner la question des écarts constatés entre les comptes interfonds, toujours en suspens. Pour l'instant, ils attendent de savoir si le Groupe d'experts a besoin d'éclaircissements quant aux communications des parties et à leurs réponses respectives, présentées en mai et août 2013. Le Groupe émettra un avis consultatif à l'intention des parties, et il formulera des recommandations visant à régler ce différend, auxquelles les deux parties se sont engagées à donner suite sans plus attendre. Pour l'UNOPS, la question devrait être réglée d'ici à la fin 2013.

Entité responsable : Groupe des questions juridiques
État : En cours d'application
Priorité : Moyenne
Échéance : Dernier trimestre 2013

Au paragraphe 37, le Comité recommandait que l'UNOPS procède au rapprochement du compte interfonds avec le PNUD de façon régulière, au moins tous les trimestres, et passe les écritures de correction nécessaires pour préserver la fiabilité de l'ensemble des pièces comptables.

L'UNOPS procède au rapprochement des soldes interfonds chaque trimestre, au moment où les deux organismes procèdent à la clôture trimestrielle des livres. Il entend, d'une manière générale, améliorer le contrôle des pièces comptables et en accentuer la fiabilité, et, pour ce faire, régler mensuellement au comptant les opérations associées au compte interfonds, en plus du rapprochement trimestriel des comptes.

Entité responsable : Groupe des finances
État : En cours d'application
Priorité : Élevée
Échéance : Dernier trimestre 2013

Au paragraphe 38, le Comité recommandait également qu'après avoir corrigé les écarts comptables avec le PNUD, l'UNOPS mette en place des garanties supplémentaires pour éviter tout écart à l'avenir, y compris en réglant les opérations en espèces à intervalle régulier.

L'UNOPS mesure tout l'intérêt de ces garanties et a institué, entre autres, le rapprochement trimestriel des soldes interfonds, afin de mieux en suivre l'évolution et cerner immédiatement les problèmes qui viendraient à surgir.

Entité responsable : Groupe des finances
État : A été appliquée
Priorité : Moyenne
Échéance : Sans objet

Au paragraphe 44, l'UNOPS acceptait, comme le Comité le lui recommandait : a) de nommer, à un poste d'un rang suffisamment élevé, un responsable chargé de la gestion active des risques de fraude dans toutes les activités de l'organisme; b) de procéder, à l'échelle de l'organisme, à une évaluation complète des risques de fraude pour définir les principaux types de risque de fraude dont il pourrait être victime; c) de déterminer son degré de tolérance vis-à-vis de différents types de risque de fraude et de veiller à ce que les contrôles antifraude soient proportionnés à sa propension au risque.

Pour donner effet à cette recommandation, l'UNOPS : a) nommera un responsable du contrôle des risques, de rang élevé, qui aidera la direction à s'acquitter de ses obligations en la matière, notamment pour ce qui est du risque de fraude; b) a donné pour instruction au Groupe de l'audit interne et des investigations de procéder à une enquête complémentaire sur la déontologie, l'intégrité et la lutte contre la fraude – laquelle a été entamée le 15 octobre 2013 – l'objet étant de recueillir et compiler des informations anonymes et confidentielles, et de présenter à la direction un rapport sur la question. Le Groupe de l'audit interne et des investigations a inscrit à son plan de travail pour 2014 une appréciation du risque de fraude à l'échelle de l'organisation, pour laquelle elle prêtera appui à la direction; c) continuera de passer en revue les dispositions de son cadre de responsabilisation afin de l'affiner en fonction des différents risques de fraude que l'organisation est prête à tolérer.

Entité responsable : Groupe de la gestion et des résultats institutionnels

État : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Dernier trimestre 2014

Au paragraphe 51, le Comité recommandait que l'UNOPS évalue les coûts et avantages qu'engendrerait le fait de procéder à une vérification obligatoire des antécédents de tous les nouveaux fonctionnaires, prestataires et autres partenaires et sous-traitants.

Le Groupe des achats viables est conscient des avantages qu'engendrerait la vérification obligatoire des antécédents des prestataires, fournisseurs et autres partenaires en fonction de leur profil de risque ou de celui du projet. Il est convenu de procéder, avec le Groupe de l'audit interne et des investigations, à une évaluation des coûts-avantages de la vérification obligatoire des antécédents des prestataires et autres partenaires et sous-traitants, qui devrait être entamée au cours du dernier trimestre 2013. L'analyse effectuée par le Groupe des ressources humaines fait apparaître que, pour ce qui est des fonctionnaires nouvellement recrutés, les avantages l'emportent sur les coûts, de sorte que le Groupe a commencé à procéder à la vérification des antécédents des titulaires de certains postes, et il le fera pour tous les recrutements effectués à compter du dernier trimestre 2013.

Entité responsable : Groupe des ressources humaines
et Groupe des achats viables

État : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Dernier trimestre 2013

Au paragraphe 55, le Comité recommandait que l'UNOPS : a) examine et analyse les résultats de l'enquête dans le cadre de son examen des politiques et procédures de lutte contre la fraude; b) détermine si les membres de son personnel doivent recevoir une formation supplémentaire sur la déontologie et sur les procédures à suivre pour signaler des cas de fraude ou des fautes.

L'UNOPS : a) a donné pour instruction au Groupe de l'audit interne et des investigations de procéder à une enquête complémentaire sur la déontologie, l'intégrité et la lutte contre la fraude – laquelle a été entamée le 15 octobre 2013 – l'objet étant de recueillir et compiler des informations anonymes et confidentielles, et de présenter à la direction un rapport sur la question, après quoi il examinera les mesures à prendre; b) a retenu les services d'un cabinet-conseil qui a dispensé au personnel, le 7 novembre 2013, une formation en présentiel à la déontologie.

Entité responsable : Groupe de l'audit interne et des investigations

État : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

Au paragraphe 62, l'UNOPS acceptait, comme le Comité le recommandait, de veiller à ce que la nouvelle stratégie relative à l'infrastructure soit comprise par tout le personnel chargé de ces questions.

L'UNOPS a conscience qu'il faut faire en sorte que la nouvelle stratégie relative à l'infrastructure soit bien comprise par tous les personnels, en particulier ceux qui sont chargés de ces questions. Il a donc décidé qu'à compter de septembre 2013, un stage complémentaire d'une durée de deux jours sur la viabilité de l'infrastructure, à l'intention des administrateurs de projet, viendra compléter le programme de formation préparatoire, l'objet étant de s'assurer que tous les responsables comprennent bien la nouvelle stratégie. Cette stratégie sera aussi diffusée par diverses autres méthodes, notamment lors de la réunion annuelle des hauts responsables au niveau mondial et grâce au réseau d'échanges concernant l'infrastructure. La stratégie sera ultérieurement prise en compte dans toutes les directives et elle régira tous les approvisionnements en infrastructures. L'UNOPS examinera les coûts-avantages d'une formation en la matière pour les personnels hors siège, afin d'intégrer les principes de la stratégie aux activités opérationnelles.

Entité responsable : Groupe de l'infrastructure viable

État : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Deuxième trimestre 2014

Au paragraphe 67, l'UNOPS acceptait, comme le Comité le recommandait, d'examiner l'ampleur des changements apportés aux accords et les causes des retards dans l'achèvement des travaux sur l'ensemble de son portefeuille de projets relatifs à l'infrastructure.

L'UNOPS examinera l'ampleur des changements apportés aux accords et les causes des retards dans l'achèvement des travaux sur l'ensemble de son portefeuille de projets relatifs à l'infrastructure. Il développera un système de collecte et d'analyse des données concernant tant chaque marché que l'ensemble des projets

d'infrastructure, afin de faciliter l'examen systématique des causes des retards, l'objet étant d'infléchir dans le bon sens les délais d'exécution.

Entité responsable : Groupe de l'infrastructure viable

État : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Deuxième trimestre 2014

Au paragraphe 76, l'UNOPS acceptait, comme le Comité le recommandait, d'encourager ses clients à prévoir un budget conditionnel, ce qui pourrait entraîner une réduction correspondante d'autres catégories de dépenses, et à accepter des modalités d'utilisation de ces fonds.

L'UNOPS a publié, début juillet 2013, un référentiel sur la budgétisation des projets qui donne des conseils quant à la manière d'établir et de communiquer les budgets, y compris les budgets conditionnels, et d'en contrôler l'exécution.

Pour ce qui est des chantiers de construction, les budgets de tous les nouveaux marchés doivent désormais comporter des provisions pour imprévus. Toute dérogation doit être approuvée par le maître d'œuvre et dûment justifiée.

L'UNOPS met au point une stratégie de gestion des risques liés aux projets et programmes et présentera de nouvelles directives concernant les budgets conditionnels. Pour ce qui est de l'adhésion effective des clients à cette pratique, la question sera examinée au cas par cas, en tenant compte de leurs politiques en la matière et de la mesure dans laquelle ils sont disposés à faire de l'établissement de budgets conditionnels une pratique optimale.

Entité responsable : Groupe de l'infrastructure viable

État : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Dernier trimestre 2014

Au paragraphe 77, l'UNOPS acceptait également, comme le Comité le recommandait, d'examiner l'ampleur et les causes de la pratique consistant à ajuster les dépenses au budget disponible plutôt qu'aux besoins objectifs du projet et, s'il y a lieu, d'adapter ses procédures ou directives en conséquence.

L'UNOPS examinera l'ampleur et les causes de la pratique consistant à ajuster les dépenses au budget disponible plutôt qu'aux besoins objectifs du projet et, s'il y a lieu, adaptera ses procédures ou directives en conséquence. Cette activité sera inscrite au programme de travail pour 2014 du Groupe de la gestion des projets et du Groupe de l'infrastructure viable.

Entité responsable : Groupe de l'infrastructure viable

État : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Deuxième trimestre 2014

Au paragraphe 80, l'UNOPS acceptait, comme le Comité le recommandait, de voir dans quelle mesure il serait utile d'imposer, dans les cas

où il y a une probabilité élevée de problèmes liés à la conception, des examens obligatoires des plans qui auraient notamment pour but de réduire autant que possible les coûts pour les clients.

L'UNOPS juge que l'examen des plans est une composante fondamentale des bonnes pratiques en matière de conception des infrastructures. Il a rédigé un manuel sur la conception des bâtiments dans lequel sont formulées des prescriptions d'ordre technique et fonctionnel, des recommandations et obligations en matière d'exécution et des normes minimales de conception des infrastructures, l'objet étant de définir des directives précises et cohérentes pour les études techniques, qu'elles soient effectuées en interne ou en externe. Il passera en revue les pratiques optimales retenues par le secteur du bâtiment, et effectuera notamment une analyse coûts-avantages des différentes méthodes d'examen des plans qui pourrait inclure des analyses de la valeur et des études de constructibilité. Il évaluera les avantages potentiels en matière d'atténuation des risques et de rentabilité des projets. Enfin, il décidera de l'opportunité de rendre obligatoire l'examen des plans dans le cas de projets à haut risque.

Entité responsable : Groupe de l'infrastructure viable

État : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Deuxième trimestre 2014

Au paragraphe 82, l'UNOPS acceptait, comme le Comité le recommandait, de mettre en place un mécanisme permettant d'obtenir de meilleures informations sur l'adéquation de ses bâtiments aux besoins de leurs utilisateurs après leur achèvement.

L'évaluation de l'adéquation de l'infrastructure aux besoins des utilisateurs après l'achèvement des travaux de construction est un élément essentiel dans la recherche de solutions durables et sera effectuée pour tous les projets de l'UNOPS. L'UNOPS considère que cette évaluation (habituellement appelée évaluation postoccupationnelle) est un instrument important de création de connaissances. Le contrôle de la fonctionnalité des bâtiments après leur achèvement fait partie de la procédure d'assurance de la qualité de l'Organisation internationale de normalisation, appliquée par l'UNOPS. Les modalités d'application de cette procédure sont définies en même temps que la stratégie relative à l'infrastructure. Les incidences de l'évaluation postoccupationnelle, qui peut faire intervenir plusieurs parties prenantes, ainsi que ses résultats, doivent être analysés plus avant.

Entité responsable : Groupe de l'infrastructure viable

État : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Dernier trimestre 2014

Au paragraphe 85, l'UNOPS acceptait, comme le Comité le recommandait, de prendre des mesures visant à encourager les clients à participer davantage au centre de partenariat, notamment en faisant des commentaires.

L'UNOPS prendra des mesures visant à encourager les clients à participer davantage au centre de partenariat. Actuellement, c'est dans le cadre du cours préparatoire à la gestion de projets que l'UNOPS encourage la participation au centre et dispense des conseils sur la manière d'entamer par là une collaboration avec les clients. Il est prévu de publier une série de communications pour appeler l'attention des centres d'opérations sur l'existence du centre de partenariat.

Entité responsable : Groupe de l'infrastructure viable

État : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Troisième trimestre 2014

Au paragraphe 90, l'UNOPS acceptait, comme le Comité le recommandait, de collaborer avec ses partenaires pour mettre en place des procédures visant à mieux recueillir l'information sur les résultats globaux auxquels ses activités contribuent, en particulier en ce qui concerne les bénéficiaires des projets.

L'UNOPS est parfaitement conscient qu'il importe de concrétiser les résultats des projets pour obtenir des produits tangibles. Le plan stratégique pour 2014-2017 met l'accent sur la durabilité ainsi que sur les capacités nationales dans trois importants domaines d'activité – la gestion des projets, l'infrastructure et les approvisionnements – le but étant d'aider les partenaires à obtenir des résultats et à atteindre leurs objectifs en matière de développement.

L'UNOPS a lancé début 2013 un programme relatif à la durabilité destiné à appliquer les principes de durabilité dans ses interventions, l'accent étant mis sur les résultats. Dans le cadre de ce programme, il a défini une stratégie de généralisation de ces principes et organisé plusieurs ateliers d'orientation au siège comme dans les centres d'opérations.

Par ailleurs, la réunion des hauts responsables au niveau mondial de 2013 a axé ses travaux sur la durabilité, les objectifs étant : a) de comprendre les besoins et les difficultés des partenaires pour justifier l'étude de durabilité; b) de faire en sorte que les produits, services et outils de l'UNOPS soient développés et hiérarchisés de manière à concrétiser la promesse de durabilité; c) de mettre en commun les pratiques optimales, de saluer les réussites et de s'inspirer des idées nouvelles.

Entité responsable : Groupe de l'infrastructure viable

État : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Dernier trimestre 2014

Au paragraphe 92, l'UNOPS acceptait, comme le Comité le recommandait, d'améliorer l'outil de contrôle en ligne de façon à pouvoir évaluer chaque projet à titre individuel lorsqu'une mission en comprend plusieurs, ou de faire en sorte que davantage de missions ne couvrent qu'un seul projet.

Ayant souscrit à la recommandation du Comité, l'UNOPS examinera l'outil de contrôle en ligne et décidera s'il doit l'améliorer de manière à pouvoir évaluer

chaque projet à titre individuel lorsqu'une mission en comprend plusieurs, ou faire en sorte que davantage de missions ne couvrent chacune qu'un seul projet.

Entité responsable : Groupe de l'infrastructure viable

État : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Dernier trimestre 2014

Annexe 2

Observations sur l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour les exercices précédents

En annexe à son rapport pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012 (A/68/5/Add.10), le Comité des commissaires aux comptes a fait le point sur l'application des recommandations qu'il a formulées pour des exercices antérieurs. Des 31 recommandations concernant ces exercices, 15 avaient été appliquées intégralement, une était devenue caduque et 15 soit étaient en cours d'application, soit n'avaient pas été appliquées. On trouvera ci-dessous des renseignements sur les 12 recommandations qui étaient en cours d'application et les trois autres auxquelles il n'avait pas encore été donné suite. Le Conseil d'administration pourrait prendre acte de ce que, selon les résultats de l'analyse à laquelle l'UNOPS a procédé, 6 des 15 recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant des exercices précédents sont désormais appliquées. Les renseignements ci-après apparaissent dans l'ordre selon lequel les recommandations sont exposées à l'annexe 1 du présent rapport. Le tableau suivant récapitule la situation.

Tableau 3

État de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs et classées comme n'ayant pas été entièrement appliquées dans l'annexe au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2012

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Échéance</i>	<i>Délai non fixé</i>
Groupe de la gestion et des résultats institutionnels	3	–	3	–	–	–
Groupe des finances	3	–	1	2	2	–
Groupe des ressources humaines	1	–	1	–	–	–
Groupe des questions juridiques	2	–	–	2	2	–
Groupe de la gestion viable des projets	5	–	–	5	5	–
Groupe des achats viables	1	–	1	–	–	–
Total	15	–	6	9	9	–

Au paragraphe 48, le Comité renouvelait sa recommandation tendant à ce que l'UNOPS : a) tire des leçons des projets en cours et envisage d'adopter des mesures pour clôturer les projets dans les délais prévus; b) traite l'arriéré des projets à clôturer.

L'examen trimestriel de la qualité, qui s'inspire des meilleures méthodes de suivi et de contrôle des projets, permet à l'UNOPS de mieux contrôler l'exécution

des projets, et notamment de cerner les projets qui doivent être clôturés. Pour aider les bureaux extérieurs à clôturer les projets et faciliter le bon déroulement de cette procédure, l'UNOPS a développé un outil en ligne qui a permis de réduire le nombre de projets restant à clôturer. Cet outil fait partie des sujets traités dans les stages de formation préparatoire à la gestion de projets.

L'UNOPS a constitué une équipe spéciale informelle chargée d'examiner tous les projets et de recenser ceux qui doivent être clôturés, à laquelle participent des représentants des groupes concernés (Groupe de la gestion viable des projets, Groupe intégré de conseil et d'appui, et Groupe des finances).

Entité responsable : Groupe de la gestion viable des projets

État : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Dernier trimestre 2014

Au paragraphe 53, le Comité a recommandé à l'UNOPS de mieux superviser les opérations du Centre d'opérations de la République démocratique du Congo pour l'aider à surmonter les obstacles l'empêchant de mener à bien ses projets dans les délais prévus.

L'UNOPS a dépêché, du 22 au 25 juillet 2013, une mission d'évaluation de la maturité des activités en République démocratique du Congo, afin d'analyser le contrôle de la gestion, la gestion des prestations, la gestion financière, l'encadrement des parties intéressées, la gestion des risques, la gouvernance à l'échelle du Centre et la gestion des ressources.

L'UNOPS prévoit d'envoyer dans ce pays une mission complémentaire au début 2014, en vue de prendre des mesures relatives au pilotage des projets, à leur planification, au contrôle des changements et à la structure des projets pour aider le Centre à surmonter les difficultés qui l'empêchent de mener à bien ses projets.

Entité responsable : Groupe de la gestion viable des projets

État : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Dernier trimestre 2014

Au paragraphe 54, le Comité recommandait à l'UNOPS d'examiner l'adéquation de la supervision des activités des centres opérant dans des contextes à haut risque, ainsi que le soutien apporté à ces centres.

Lorsqu'il examine l'adéquation de la supervision des activités des centres opérant dans des contextes à haut risque et le soutien apporté à ces centres, l'UNOPS s'intéresse : a) aux risques liés aux pays concernés; b) aux risques liés aux projets et aux programmes. Sept missions d'évaluation de la maturité des activités ont été prévues pour apporter un appui aux centres opérant dans des contextes à haut risque [Afghanistan, Haïti, Myanmar, République démocratique du Congo, Soudan du Sud, Sri Lanka et État de Palestine (Jérusalem)]. Trois d'entre elles ont déjà eu lieu, qui ont permis de mieux comprendre les difficultés rencontrées par les centres et de dégager les améliorations à apporter. L'UNOPS prévoit d'étendre la portée des missions de ce type au cours des prochaines années pour apporter un appui à

d'autres centres, et d'évaluer les progrès enregistrés dans ceux qui en ont déjà bénéficié. L'UNOPS définit actuellement une stratégie de gestion des risques liés aux projets et aux programmes.

Entité responsable : Groupe de la gestion viable des projets

État : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Dernier trimestre 2014

Au paragraphe 62, l'UNOPS se rangeait à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il règle les différends qui l'opposent au PNUD concernant les soldes interfonds.

En janvier 2013, le PNUD et l'UNOPS ont chargé un groupe de trois experts d'examiner la question des écarts constatés entre les comptes interfonds, toujours en suspens. Pour l'instant, ils attendent de savoir si le Groupe d'experts a besoin d'éclaircissements quant aux communications des parties et à leurs réponses respectives, présentées en mai et août 2013. Le Groupe émettra un avis consultatif à l'intention des parties, et il formulera des recommandations visant à régler ce différend, auxquelles les deux parties se sont engagées à donner suite sans plus attendre. Pour l'UNOPS, la question devrait être réglée d'ici à la fin 2013.

Entité responsable : Groupe des questions juridiques

État : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Dernier trimestre 2013

Au paragraphe 64, l'UNOPS approuvait la recommandation du Comité tendant à ce qu'il : a) renforce ses mesures de contrôle des projets liés aux accords relatifs aux services de gestion pour déceler les erreurs de codification et autres erreurs à temps; b) obtienne confirmation des montants non régularisés de la part du PNUD avant la clôture de ses comptes pour être sûr de repérer d'éventuels écarts.

L'UNOPS a mis en place les mesures de contrôle requises pour éviter les erreurs de codification et des erreurs dans la communication au PNUD d'informations sur les transactions associées au compte interfonds. Il a aussi mis en place des dispositifs qui permettent de déceler les erreurs à temps. Il demande désormais confirmation des montants du compte interfonds.

Entité responsable : Groupe des finances

État : A été appliqué

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

Au paragraphe 71, l'UNOPS approuvait la recommandation du Comité tendant à ce qu'il examine le processus d'établissement des états financiers pour pallier les lacunes repérées par le Comité.

Toutes les constatations sous-tendant cette recommandation seront prises en compte lors de l'établissement des états financiers de l'UNOPS conformes aux normes IPSAS pour l'année terminée le 31 décembre 2013. L'UNOPS a entrepris d'établir des états financiers intermédiaires exhaustifs afin de pallier les lacunes repérées par le Comité dans les états financiers de 2012.

Entité responsable : Groupe des finances
État : En cours d'application
Priorité : Moyenne
Échéance : Premier trimestre 2014

Au paragraphe 99, l'UNOPS souscrivait à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il : a) tienne des registres centraux des dérogations approuvées par les comités locaux des marchés et des achats; b) suive et analyse l'évolution des dérogations signalées et en rende compte au moins une fois par an à la direction afin de déterminer si ces dérogations sont le signe de dysfonctionnements profonds de la fonction achats.

Les registres centraux des dérogations approuvées par les comités locaux des marchés et des achats ont été constitués. Le Comité des marchés et des achats du Siège s'est réuni en septembre 2013 à la seule fin d'examiner ces registres, en vue de rendre compte au Chef du Service des achats des tendances et des problèmes éventuels. Cette réunion s'inscrit dans le cadre des activités de suivi et de l'appui fourni par le Comité aux comités locaux des marchés et des achats. Par ailleurs, le Groupe des pratiques en matière d'achats examine toutes les dérogations, relève les problèmes majeurs et prend les mesures requises, comme l'organisation de stages de formation, la publication de matériel didactique ou l'examen des politiques en matière d'achats. Il l'a fait à plusieurs reprises en 2013, au moyen, par exemple, d'émissions sur le Web ou de bulletins consacrés à des sujets précis à l'intention de l'ensemble du personnel chargé des achats.

Entité responsable : Groupe des pratiques en matière d'achats
État : A été appliqué
Priorité : Élevée
Échéance : Sans objet

Au paragraphe 107, l'UNOPS souscrivait à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il : a) rectifie les erreurs qui figuraient dans ses registres pour pouvoir comptabiliser avec exactitude les biens dont il dispose et établir des soldes d'ouverture corrects lors de l'adoption des normes IPSAS; b) remédie au manque de cohérence du processus d'attestation d'inventaire.

L'UNOPS a rectifié les erreurs relevées dans ses registres et il a communiqué aux bureaux extérieurs, en 2012, des instructions claires, conformes aux normes IPSAS, pour procéder à l'attestation et la vérification des inventaires. Bien qu'il ait choisi d'appliquer les dispositions transitoires de la norme IPSAS 17, il estime que la recommandation, en ce qu'elle a trait aux conclusions du Comité, a été appliquée.

Entité responsable : Groupe des services d'appui
État : A été appliqué

Priorité : Moyenne
Échéance : Sans objet

Au paragraphe 114, le Comité recommandait à l'UNOPS : a) d'effectuer des vérifications mensuelles de ses états de paie afin d'en assurer l'exactitude et l'exhaustivité; b) de surveiller et d'examiner tous les cas de cessation de service afin de faire en sorte que les membres de l'organisation qui quittent l'organisation soient rayés des états de paie dès leur départ.

Conformément à l'accord de prestation de services conclu entre l'UNOPS et le PNUD, c'est le PNUD qui gère les états de paie. Le PNUD les vérifie tous les mois afin de s'assurer de leur exactitude et de leur exhaustivité; chaque fois que l'UNOPS l'avertit de la cessation de service de fonctionnaires, il veille à ce que ceux-ci soient rayés des états de paie. Pour donner suite à l'alinéa b) de la recommandation, l'UNOPS a institué un second dispositif de contrôle, en ce sens qu'il a chargé le Groupe des finances de vérifier que les personnes qui ont cessé leur service ont bien été rayées des états de paie, pour éviter les trop-perçus.

Entité responsable : Groupe des ressources humaines
État : A été appliqué
Priorité : Moyenne
Échéance : Sans objet

À l'annexe du rapport du Comité pour l'exercice biennal 2004-2005, l'UNOPS acceptait, comme le Comité le recommandait, de régler les différends qui l'opposent au PNUD au sujet des soldes interfonds.

En janvier 2013, le PNUD et l'UNOPS ont chargé un groupe de trois experts d'examiner la question des écarts constatés entre les comptes interfonds, toujours en suspens. Pour l'instant, ils attendent de savoir si le Groupe d'experts a besoin d'éclaircissements quant aux communications des parties et à leurs réponses respectives, présentées en mai et août 2013. Le groupe émettra un avis consultatif à l'intention des parties, et il formulera des recommandations visant à régler ce différend, auxquelles les deux parties se sont engagées à donner suite sans plus attendre. Pour l'UNOPS, la question devrait être réglée d'ici à la fin 2013.

Entité responsable : Groupe des questions juridiques
État : En cours d'application
Priorité : Élevée
Échéance : Dernier trimestre 2013

À l'annexe du rapport du Comité pour l'exercice biennal 2004-2005, l'UNOPS se rangeait à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il : a) continue à suivre les divergences concernant les soldes interfonds; b) s'attache à régler les divergences datant d'exercices antérieurs avec les entités des Nations Unies concernées.

L'UNOPS s'est activement employé à régler les divergences datant d'exercices antérieurs avec les entités des Nations Unies concernées.

Entité responsable : Groupe des finances

État : En cours d'application

Priorité : Moyenne

Échéance : Dernier trimestre 2013

À l'annexe du rapport du Comité pour l'exercice biennal 2008-2009, l'UNOPS acceptait, comme le Comité le recommandait à nouveau, d'analyser tous les projets actuellement répertoriés pour recenser ceux qu'il y a lieu de clôturer.

L'UNOPS s'occupe en permanence de recenser les projets devant être clôturés, notamment au moyen de l'examen trimestriel. Pour aider les bureaux extérieurs à clôturer les projets et faciliter le bon déroulement de cette procédure, l'UNOPS a développé un outil en ligne qui a permis de réduire le nombre de projets restant à clôturer. Il a constitué une équipe spéciale informelle chargée d'examiner tous les projets et de recenser ceux qui doivent être clôturés, à laquelle participent des représentants des groupes concernés (Groupe de la gestion viable des projets, Groupe intégré de conseil et d'appui et Groupe des finances).

Entité responsable : Groupe de la gestion viable des projets

État : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Dernier trimestre 2014

À l'annexe du rapport du Comité pour l'exercice biennal 2008-2009, le Bureau régional pour l'Afrique et le Centre d'opérations du Sénégal de l'UNOPS ont accepté, comme le Comité le recommandait à nouveau : a) de faire en sorte que l'état d'avancement des projets soit régulièrement suivi et correctement noté dans le système Atlas; b) de mener à bien dans les plus brefs délais les formalités de clôture des projets.

L'état d'avancement des projets est vérifié au cours des réunions de responsables tenues régulièrement aux centres d'opérations et au moyen de l'outil de gestion en ligne, qui reprend les informations consignées dans le système Atlas. L'examen trimestriel permet aussi de savoir où en est la clôture des projets. Comme suite à l'audit effectué par le Comité, l'UNOPS a développé un outil en ligne pour aider les bureaux extérieurs à clôturer les projets et faciliter le bon déroulement de cette procédure. De fait, 90 % des projets du Centre d'opérations du Sénégal recensés dans le rapport du Comité ont été clôturés en septembre 2013, les autres devant l'être d'ici à la fin 2013.

Entité responsable : Groupe de la gestion viable des projets

État : En cours d'application

Priorité : Élevée

Échéance : Dernier trimestre 2013

À l'annexe du rapport du Comité pour l'exercice biennal 2008-2009, l'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de corriger les divergences relevées dans les livres de comptes; b) d'examiner tous les livres de comptes afin de s'assurer qu'ils n'ont pas d'autres divergences.

L'UNOPS a rectifié les erreurs relevées dans ses registres et il a communiqué aux bureaux extérieurs, en 2012, des instructions claires, conformes aux normes IPSAS, pour procéder à l'attestation et la vérification des inventaires. Bien qu'il ait choisi d'appliquer les dispositions transitoires de la norme IPSAS 17, il estime que la recommandation, en ce qu'elle a trait aux conclusions du Comité, a été appliquée.

Entité responsable : Groupe des services d'appui

État : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

À l'annexe du rapport du Comité pour l'exercice biennal 2008-2009, l'UNOPS acceptait, comme le Comité le recommandait : a) de procéder à des contrôles afin de mieux contrôler les biens achetés au moyen de fonds alloués aux projets; b) de déterminer dans quelles circonstances des fonds alloués aux projets ont été utilisés pour l'achat de l'équipement.

En décembre 2011, des mesures et des procédures relatives à la gestion des actifs de projets ont été élaborées et publiées. L'instruction administrative AI/EO/2011/02, relative à la gestion des actifs, a été promulguée dans le cadre de la mise en œuvre des normes IPSAS. En juillet 2012, l'UNOPS a achevé la vérification de tous les actifs de projets, sur la base de quoi il a étoffé les mesures de contrôle y relatives. Par ailleurs, le catalogue d'achats publié pour la première fois en janvier 2012 renferme dorénavant le registre de tous les actifs de projets acquis à partir de 2012. Aux fins de la vérification des soldes d'ouverture conformes aux normes IPSAS, le registre des actifs de tous les projets en cours au 31 décembre 2011 a été achevé en juillet 2012.

Entité responsable : Groupe des services d'appui

État : A été appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet